

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

| Voies d'eau | Zone de sédimentation | Type voie d'eau | Bief | PK début | PK fin | Communes |
|-------------|-----------------------------|-----------------|---------------|-------------|-------------|----------------------------------|
| Marne | Aval de l'écluse de Créteil | Rivière | Saint-Maurice | 172,700 bis | 172,850 bis | Créteil Saint-Maur des Fossés |

Date et durée des travaux :

Dragage d'urgence prévu en mars 2021. Durée : 1 ou 2 jours maximum

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique ou à la drague à godets.

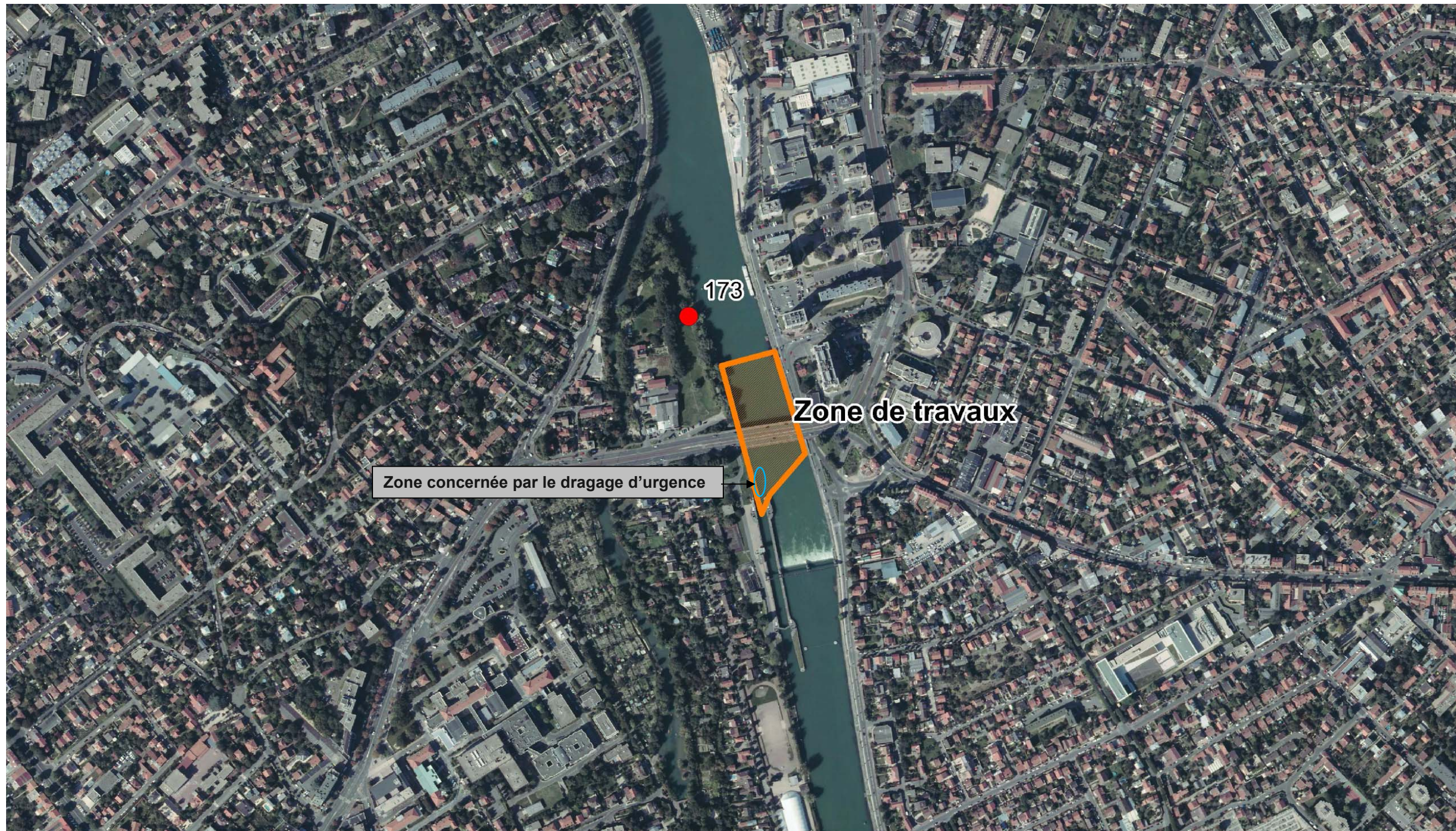
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

| Volume (m ³) | N° d'analyse | Seuil S1 dépassé (oui/non) | Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13 | Test HP 14 : écotoxique (oui/non) | Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux) |
|--------------------------|--|----------------------------|--|-----------------------------------|---|
| 63 | 2020-RMA-172.800 20E055982-002 20e094465-003 | Oui | Non | Non | Inertes |

Prélèvement réalisé le 22 avril 2020.



Localisation exacte des travaux - cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

| |
|---|
| |
| |
| X |
| |
| X |
| |
| |
| |

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :
PPS de la Vallée de la Marne
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

| Masse(s) d'eau concernée(s) | Nom | Type | Etat chimique (objectif) | Etat écologique (objectif) | Echéance | Etat chimique (actuel) | Etat écologique (actuel) |
|-----------------------------|---|---------------------|--------------------------|----------------------------|----------|------------------------|--------------------------|
| FRHR137 | La Marne du confluent de la Gondoire au confluent de la Seine | Eaux superficielles | Bon état | Bon potentiel | 2021 | Moyen | Moyen |

Périmètres de protection des captages :

| | Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer | Captage concerné | Type (souterrain / superficiel) | Référence arrêté |
|------------------------------------|--|------------------|---------------------------------|------------------|
| Périmètre de protection immédiate | non | | | |
| Périmètre de protection rapprochée | non | | | |
| Périmètre de protection éloignée | non | | | |

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La station ONEMA la plus proche est celle de Bonneuil-sur-Marne (environ 1 km). Les dernières données datent de juin 2011. Les principales espèces présentes sont le gardon, le goujon, la brème, le hotu et la bouvière. D'autres espèces sont rencontrées comme l'anguille et la perche (www.image.eaufrance.fr).

Types de berges :

D'après l'atlas des berges de l'IAU Île-de-France, les berges sont lisses (palplanches et béton) sur l'ensemble de la zone à draguer.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le projet d'arrêté relatif aux frayères du département du val de Marne indique que la Marne sur l'ensemble du département du Val-de-Marne est susceptible d'abriter des frayères pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise) et de la liste 2 (brochet).

Hydrosphère a réalisé en 2012 des mesures de l'Indice Qualité du Frai à Maisons-Alfort et à Bonneuil. Le site de dragage est situé entre ces stations. Les résultats respectifs sont passables (12/20) et bonne (16/20).

Compte-tenu de la nature des berges (palplanches), la présence de frayères dans le secteur à draguer est peu probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

| Zone de sédimentation | Thème | Type | Localisation à moins de 100m | Nom |
|-----------------------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----|
| Aval de l'écluse de Créteil | Écologie | ZPS | Non | |
| | | ZNIEFF 1 | Non | |
| | | ZNIEFF 2 | Non | |
| | | ZICO | Non | |
| | | SIC | Non | |
| | | Arrêté protection de biotope | Non | |
| | Patrimoine culturel | Site inscrit | Non | |
| | | Site classé | Non | |

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

La bouvière fait partie des espèces protégées par l'arrêté du 8 décembre 1988.

Pour ces espèces, sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction.

Toutefois, le type de berge rencontré dans la zone de dragage n'est pas favorable à la présence de frayères dans ce secteur (berges en palplanches).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

| Zone concernée | Présence de frayère (oui/non) | Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non) | Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non) | Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non) |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|--|
| Aval de l'écluse de Créteil | non | oui | non | non |

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence avérée d'une espèce de poisson faisant l'objet d'une protection réglementaire. Toutefois, la zone de dragage restreinte (cf localisation en page 2) située dans le chenal de navigation à proximité directe de l'ouvrage de Créteil présente un faible enjeu environnemental (les berges n'étant pas favorable à la présence de frayères).



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie

Sans objet



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

| <u>MES</u> | <u>Oxygène dissous</u> |
|------------|------------------------|
| ≥ 165 mg/L | < 4mg/l |

Mesures réductrices :

- Mise en place de rideau anti-dispersion

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Plate-forme de transit puis valorisation BTP
- Renforcements de berges
- Tri granulométrique puis valorisation BTP
- Comblement de ballastière
- Épandage agricole
- Régalage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

| Volumes : (en m ³) |
|--------------------------------|
| |
| |
| 63 |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.